

4.2 Objectifs du projet

Usage d'habitation avec intégration paysagère

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Défrichage partiel
- Terrassement
- Viabilisation
- Constructions avec assainissement individuel
- Préservation d'une partie de l'espace à l'état naturel.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Constructions de maisons individuelles à usage d'habitation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demandes :
 - Autorisation de défrichement partiel
 car autorisation déjà obtenue pour partie
 (certificat de non boisement du 12/06/2019)
 - Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Surface totale de la I 580	2000 m ²
" " " " I 581	5028 m ²
- Défrichement partiel d'environ	4000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelles I 580
I 581
"La Pagerie"
97229 BZlets

Coordonnées géographiques¹ Long. 61° 03' 12" 0 Lat. 14° 31' 29" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 61° 03' 31" 0 Lat. 14° 03' 12" 0

Point d'arrivée :

Long. 14° 31' 26" N Lat. 14° 31' 23" N

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les 3 Ilets (en dehors des 50 pas et d'une zone remarquable du littoral.)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	P.N.M
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN Multirisque (zone jaune réglementaire)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déchets verts, produits de débardage en décharge contrôlée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone NH du PLU approuvé le 22/09/2016, autorisant les constructions de maisons individuelles.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN Participe (zone jaune réglementaire).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Demande de déficement partiel d'environ 2000 m² sur 7000 au total, afin de laisser des espaces paysagers naturels.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

~~Il n'est pas nécessaire d'évaluer ce projet car il s'agit d'un simple aménagement paysager.~~

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Certificat de non-poisonnement du 22/06/2018 par la DDAAF et l'ONF.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



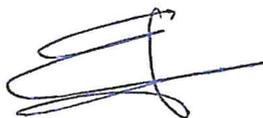
Fait à

Tiert de France

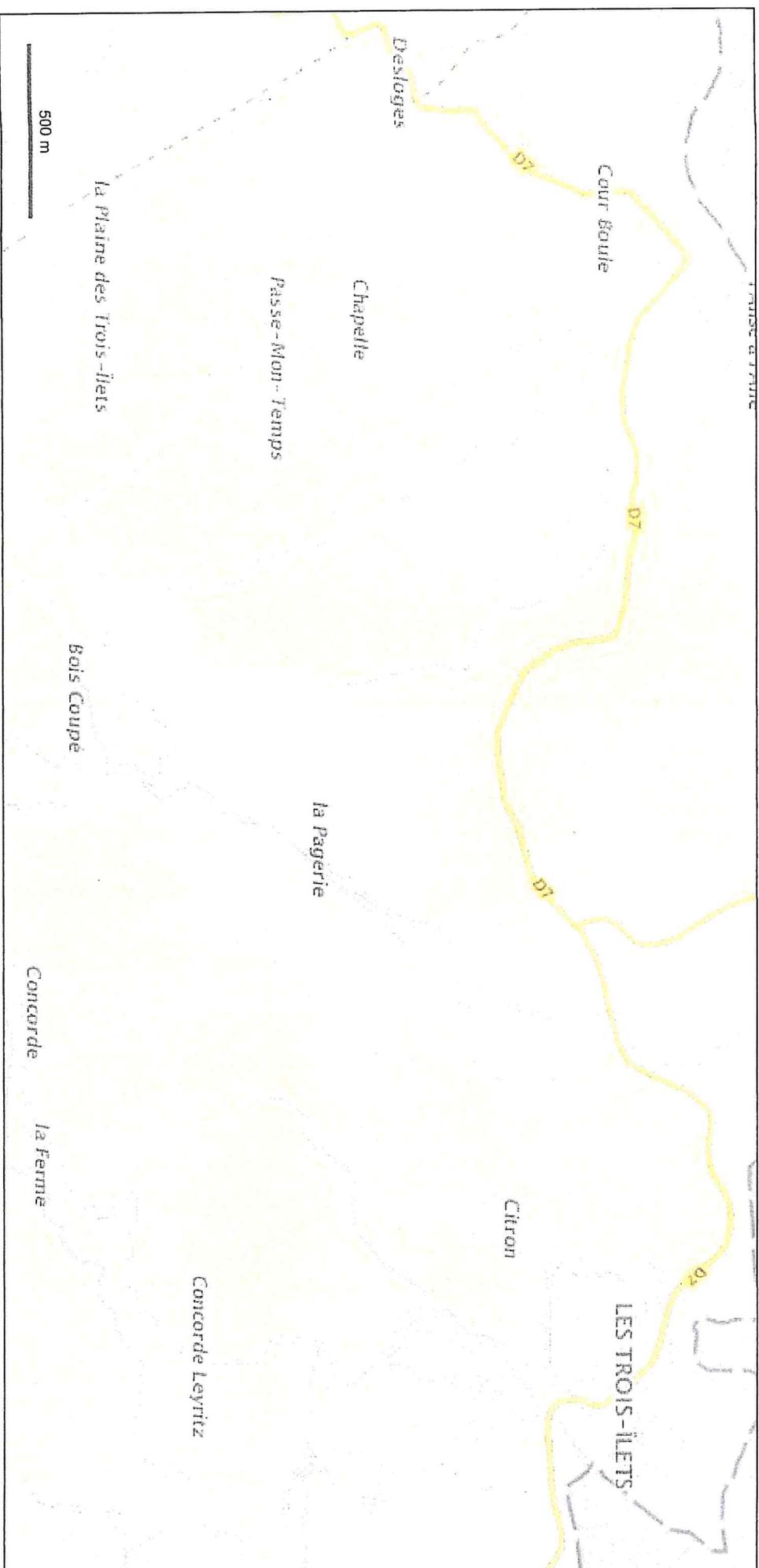
le,

24 Avril 2019

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



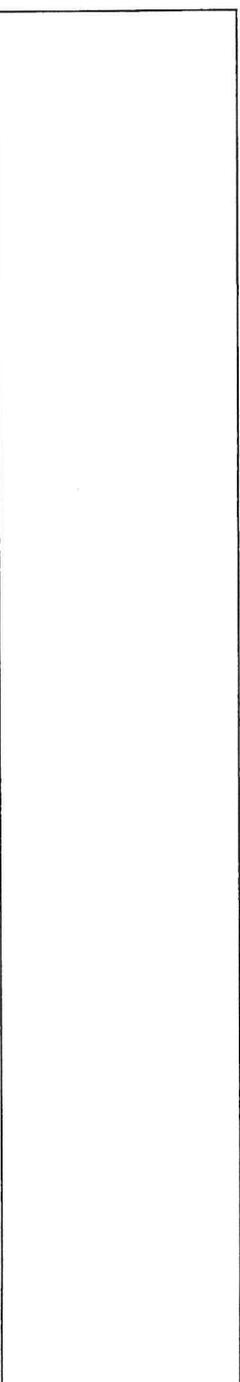
© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

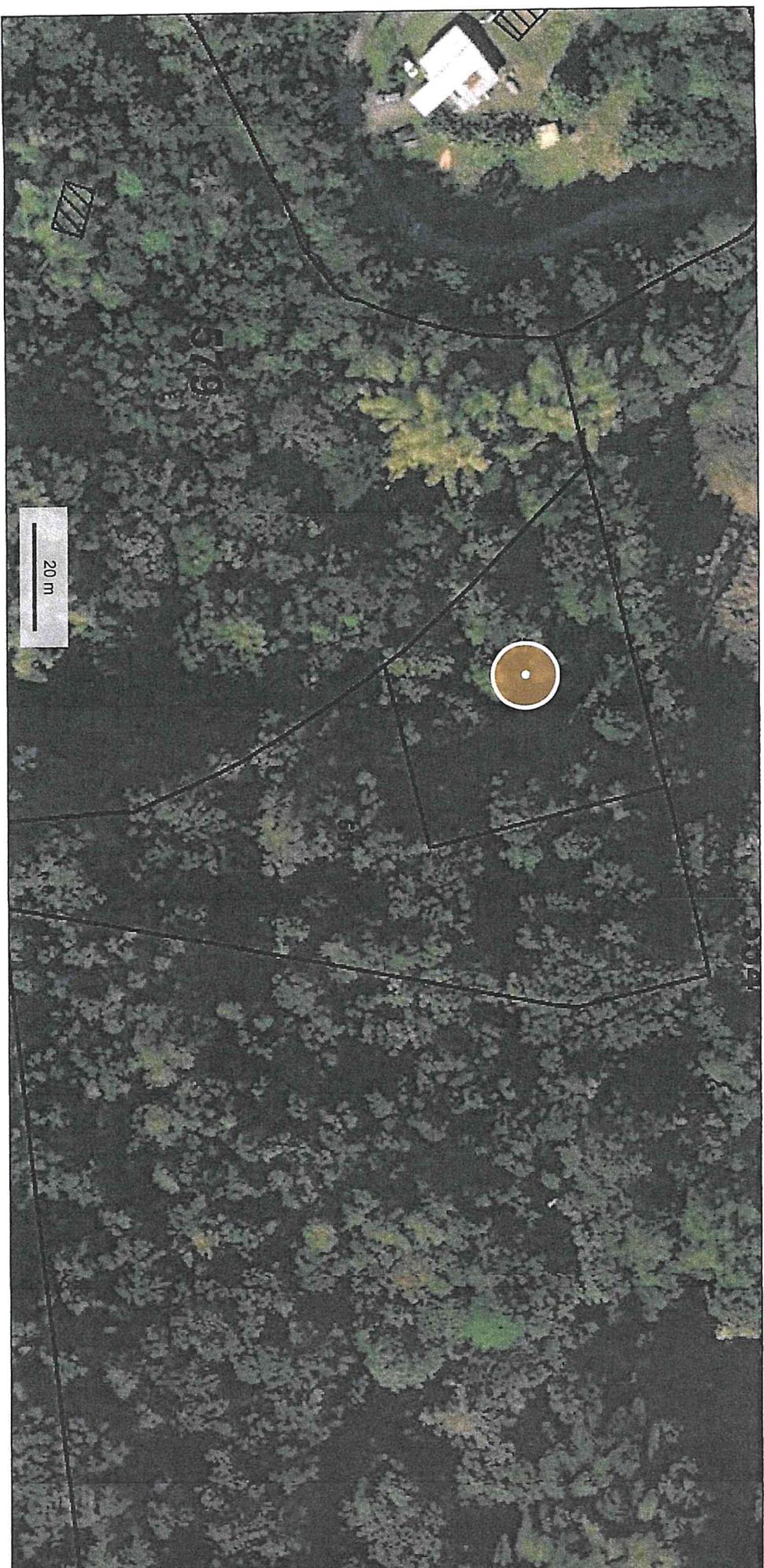
Longitude :

61° 03' 03" W

Latitude :

14° 31' 55" N

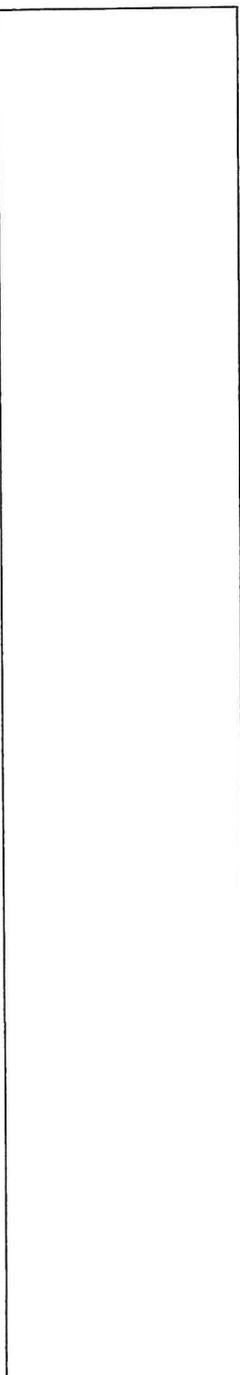




© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 61° 03' 03" W

Latitude : 14° 31' 27" N



Informations littérales relatives à 2 parcelles sur la commune : TROIS ILETS (972).

Références de la parcelle 000 I 580

Référence cadastrale de la parcelle	000 I 580
Contenance cadastrale	2 000 mètres carrés
Adresse	LA PAGERIE 97229 TROIS ILETS

Références de la parcelle 000 I 581

Référence cadastrale de la parcelle	000 I 581
Contenance cadastrale	5 028 mètres carrés
Adresse	LA PAGERIE 97229 TROIS ILETS

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

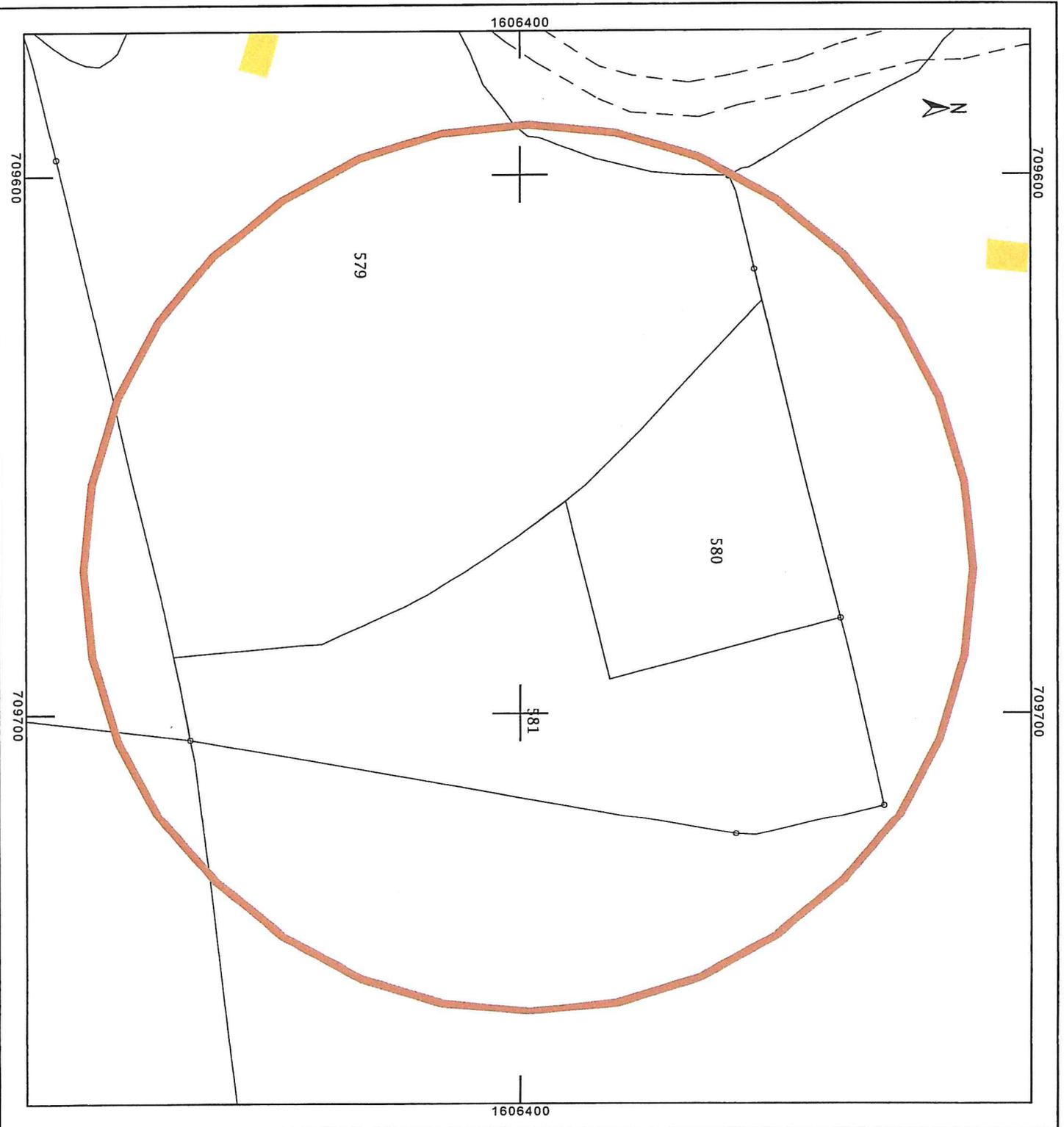
Département :
MARTINIQUE
Commune :
TROIS ILETS

Section : I
Feuille : 000 I 01
Échelle d'origine : 1/5000
Échelle d'édition : 1/1000
Date d'édition : 24/04/2019
(fuseau horaire de Paris)
Coordonnées en projection : MART38UTM20

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des Impôts foncier suivant :
SDJF De la Martinique
Hôtel des Finances Route de Cluny SCHELECHER
97281
97261 FORT DE FRANCE CEDEX
tél. 0596595576 -fax 0596597136
cdfi.fort-de-france@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics



Relevé photos

Parcelles I580 et I581

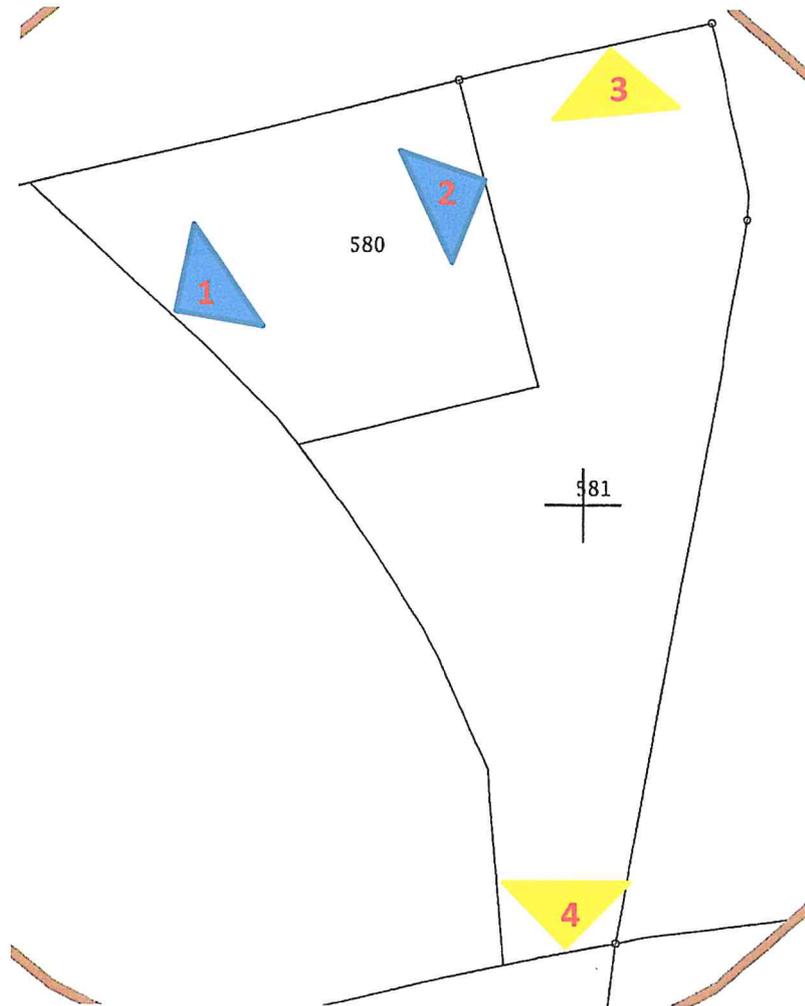


Photo 1 (I580)



Photo 2 (I580)



Photo 3 (I581)



Photo 4 (I581)



Le site est actuellement en cours de maintenance.

* Champ à compléter

972 (MARTINIQUE)

97231 (LES TROIS-ILETS)

580

Q

+ rechercher par lieu

LES TROIS-ILETS (97231)

DOCUMENTS D'URBANISME

Zone couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de LES TROIS-ILETS, approuvé le 22/09/2016.

Zone classée Nh, secteur de la zone N de capacité d'accueil limitée, en application du règlement.

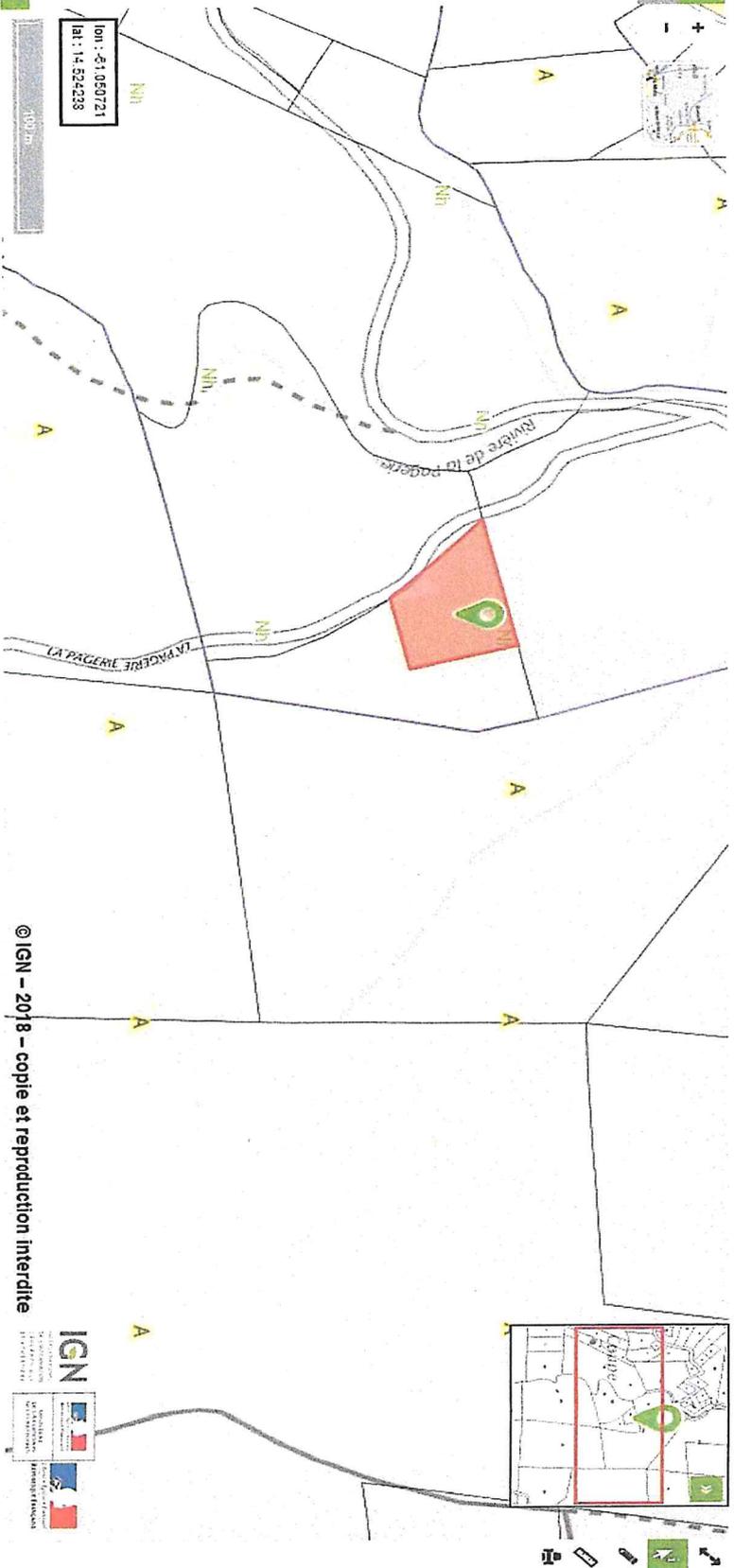
Ensemble des pièces écrites

Téléchargez l'archive complète

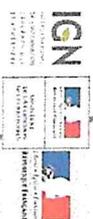
HISTORIQUE

Vous pouvez accéder à l'ensemble des documents d'urbanisme existants pour la commune de LES TROIS-ILETS en suivant le lien ci dessous:

Historique des documents



© IGN - 2018 - copie et reproduction interdite



PLAN DU SITE

Accueil

Informations générales

Offre d'habitat

AIDE

FAQ

Manuels et Consignes

Classaire

LÉGAL

Mentions Légales

Conditions Générales d'Utilisation

Fondos et statistiques

PARTENAIRES

geoportail.gouv.fr

data.gouv.fr

environnement.fr

Le site est actuellement en cours de maintenance.

* Champ à compléter

972 (MARTINIQUE)

97291 (LES TROIS-ILETS)

580

+ rechercher par lieu

LES TROIS-ILETS (97291)

DOCUMENTS D'URBANISME

Zone couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de LES TROIS-ILETS, approuvé le 22/09/2016.

Zone classée Nh, Secteur de la zone N de capacité d'accueil limitée, en application du règlement.

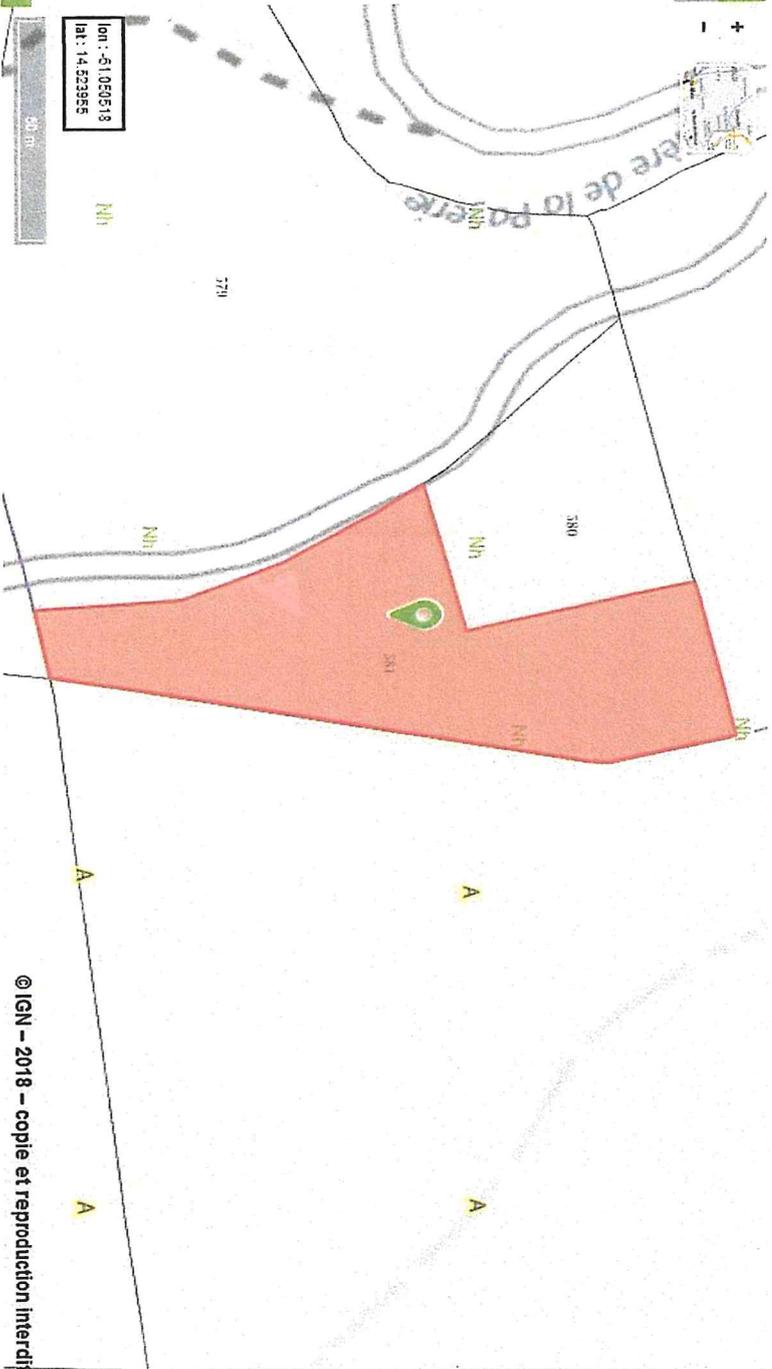
Ensemble des pièces écrites

Téléchargez l'archive complète

HISTORIQUE

Vous pouvez accéder à l'ensemble des documents d'urbanisme existants pour la commune de LES TROIS-ILETS en suivant le lien ci dessous:

Historique des documents



© IGN - 2018 - copie et reproduction interdite



PLAN DU SITE

Accueil

Informations générales

Partenaires

AIDE

FAQ

Manuels et Consignes

Règles

LÉGAL

Membres Légaux

Conditions Générales d'Utilisation

Chartes et chartes

PARTENAIRES

geoportail.gouv.fr

data.gouv.fr

oculivernon.fr

PLAN DU SITE

Accueil

Informations générales

AIDE

FAQ

Manuels et Consignes

LÉGAL

Membres Légaux

Conditions Générales d'Utilisation

Chartes et chartes

PARTENAIRES

geoportail.gouv.fr

data.gouv.fr

oculivernon.fr

© IGN - 2018 - copie et reproduction interdite

- **Zone UC** : Zone d'habitat individuel de densité moyenne. (Lotissements)
- **Zone UD** : Zone d'habitat individuel organisé en quartiers ruraux de densité plutôt faible non desservis par l'assainissement collectif
- **Zone UE** : Zone d'activités économiques : industrielles, commerciales et artisanales.
- **Zone UX** : Zone d'habitat précaire ou insalubre à restructurer.

2°/ Les zones **A U** : à caractère naturel, destinées à être ouvertes à l'urbanisation : dans cette catégorie de zone sont distinguées deux types en fonction d'une part du voisinage des réseaux publics, de l'autre de la capacité de ceux-ci à desservir les constructions à implanter

Les zones **AU-1** : en application de l'article R 123-6 alinéa 2, les constructions y sont autorisées soit lors de la réalisation d'une opération d'ensemble, soit au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone prévus par le PADD et le règlement de la zone

Les zones **AU-2** : En application de l'article R 123-6 alinéa 3, l'ouverture à l'urbanisation de ces zones peut être subordonnée à une modification ou une révision du PLU

Les zones **A.Ut** : affectées aux opérations liées au développement touristique.

3°/ Les zones agricoles : zones **A**

Sont classées en zone agricole les secteurs de la commune à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Y sont seules autorisées les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et à l'exploitation agricole. Y sont délimités des secteurs où l'extraction de l'argile est autorisée.

4°/ Les Zones naturelles et forestières : zones **N**

Sont classés en zone naturelle et forestière les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espace naturel.

Dans la zone **N** a été délimité le secteur **N-h** dans les quels les constructions à usage d'habitation peuvent être autorisées en nombre limité, à condition que leur implantation ne porte pas atteinte à la préservation des espaces forestiers, ni à la sauvegarde des sites, milieux naturels et paysages

Les zones peuvent comprendre des sous secteurs particuliers. Les limites de ceux-ci sont reportées sur les documents graphiques.

ARTICLE 4 - ADAPTATIONS MINEURES

Les règles et servitudes définies par le PLU ne peuvent faire l'objet d'aucune dérogation à l'exception des adaptations mineures rendues nécessaires par la nature du sol, la configuration des parcelles ou le caractère des constructions avoisinantes. (articles 3 à 13 des règlements de zones.)

Lorsqu'un immeuble bâti existant n'est pas conforme aux règles édictées par le règlement applicable à la zone, le permis de construire ne peut être accordé que pour des travaux qui ont pour objet d'améliorer la conformité de ces immeubles avec les dites règles ou qui sont sans effet à leur égard.

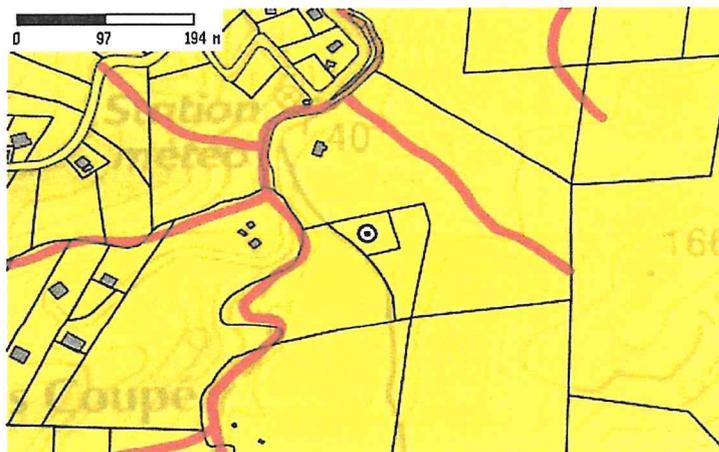
Localisation et détails des aléas au point indiqué

Commune de **Les Trois-Ilets**
Parcelle **I580**

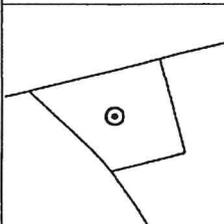
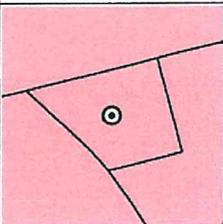
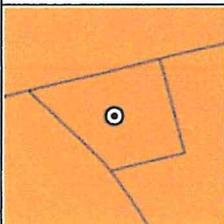
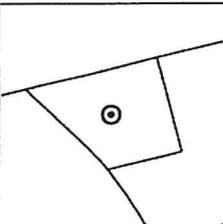
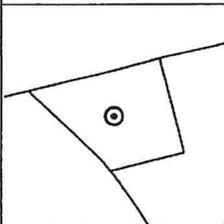
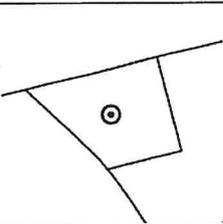
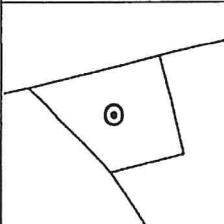
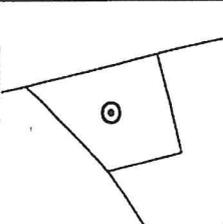
Le PPR a été approuvé par arrêté préfectoral du 30/12/2013

C'est une servitude d'utilité publique opposable à tous les actes individuels (certificats d'urbanisme, permis de construire, permis de lotir, etc).

Les informations présentées dans ce document n'ont pas de valeur réglementaire. Elles permettent de se repérer dans l'espace et donnent la situation de l'information recherchée **uniquement au point indiqué** (et non à la parcelle, qui peut être concernée par différents zonages réglementaires). Ce document précise ainsi, sur le point indiqué, le zonage réglementaire qui s'y applique ainsi que les différents aléas naturels qui y sont présents. Seul le document original approuvé par le préfet fera foi devant les tribunaux.



Zonage réglementaire	Aléas			
	Application de prescriptions particulières	Inondation	Séisme	Mouvement de terrain
Faïlle		Érosion	Submersion décennale	Submersion centennale
Tsunami		Houle	Volcanisme	

Aléa Inondation  Légende : ■ Moyen spécifique ■ Moyen ■ Fort ■ Majeur ■ Aléa Diminué ■ Aléa Augmenté		Aléa Séisme  Légende : ■ Fort	
Aléa Mouvement de terrain  Légende : ■ Faible à nul ■ Moyen ■ Fort ■ Majeur ■ Non étudié		Aléa Liquéfaction  Légende : ■ Nul à faible ■ Moyen ■ Fort	
Aléa Faïlle  Légende : ■ Non active ■ Supposée Active ■ Reconnue Active		Aléa Érosion  Légende : ■ Fort ■ Majeur	
Aléa Submersion décennale  Légende : ■ Moyen ■ Fort		Aléa Submersion centennale  Légende : ■ Moyen ■ Fort	

Rapport de présentation

- Annexe 1
- Annexe 2
- Annexe 3
- Annexe 4

Aléas

Inondation Non

Séisme Oui

Mouvement de terrain Moyen

Liquéfaction Non

Faïlle Non

Érosion Non

Submersion décennale Non

Submersion centennale Non

Tsunami Non

Houle Non

Volcanisme Non

Enjeux Modéré

Réglementation

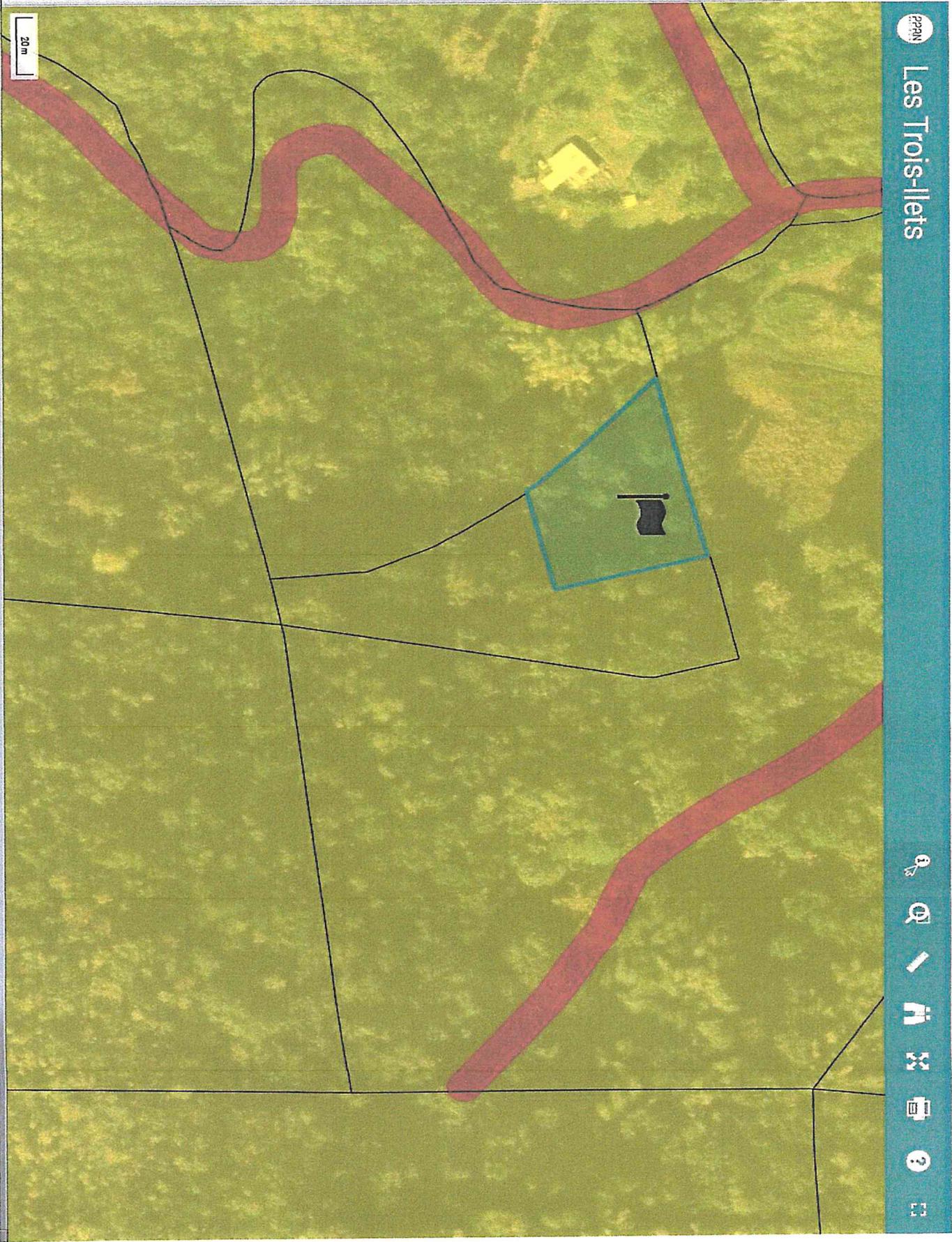
Application de prescriptions particulières.

Informations préventives

État des servitudes risques et d'information sur les sols

Règlement

Localisation et détails des aléas



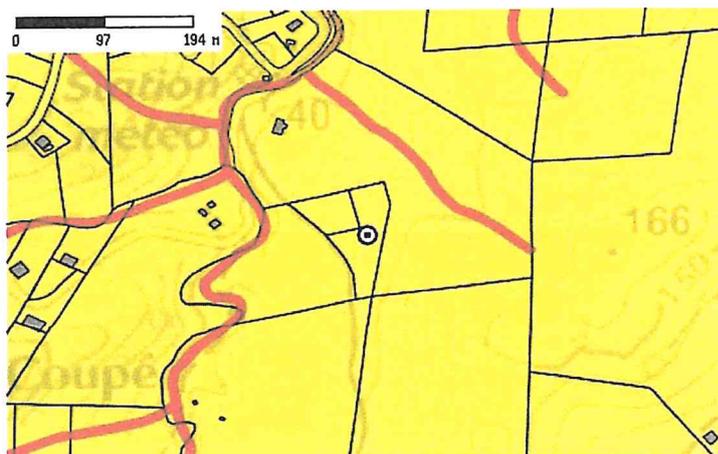
Localisation et détails des aléas au point indiqué

Commune de **Les Trois-Ilets**
Parcelle **I581**

Le PPR a été approuvé par arrêté préfectoral du 30/12/2013

C'est une servitude d'utilité publique opposable à tous les actes individuels (certificats d'urbanisme, permis de construire, permis de lotir, etc).

Les informations présentées dans ce document n'ont pas de valeur réglementaire. Elles permettent de se repérer dans l'espace et donnent la situation de l'information recherchée **uniquement au point indiqué** (et non à la parcelle, qui peut être concernée par différents zonages réglementaires). Ce document précise ainsi, sur le point indiqué, le zonage réglementaire qui s'y applique ainsi que les différents aléas naturels qui y sont présents. Seul le document original approuvé par le préfet fera foi devant les tribunaux.



Zonage réglementaire	Aléas			
	Application de prescriptions particulières	Inondation	Séisme	Mouvement de terrain
Faïlle		Érosion	Submersion décennale	Submersion centennale
Tsunami		Houle	Volcanisme	

<p>Aléa Inondation</p> <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> Moyen spécifique Moyen Fort Majeur Aléa Diminué Aléa Augmenté 	<p>Aléa Séisme</p> <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fort
<p>Aléa Mouvement de terrain</p> <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> Faible à nul Moyen Fort Majeur Non étudié 	<p>Aléa Liquéfaction</p> <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nul à faible Moyen Fort
<p>Aléa Faïlle</p> <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> Non active Supposée Active Reconnue Active 	<p>Aléa Érosion</p> <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fort Majeur
<p>Aléa Submersion décennale</p> <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> Moyen Fort 	<p>Aléa Submersion centennale</p> <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> Moyen Fort

- Rapport de présentation
- Annexe 1
- Annexe 2
- Annexe 3
- Annexe 4

Aléas

Inondation Non

Séisme Oui

Mouvement de terrain Moyen

Liquéfaction Non

Faïlle Non

Érosion Non

Submersion décennale Non

Submersion centennale Non

Tsunami Non

Houle Non

Volcanisme Non

Enjeux Modéré

Réglementation

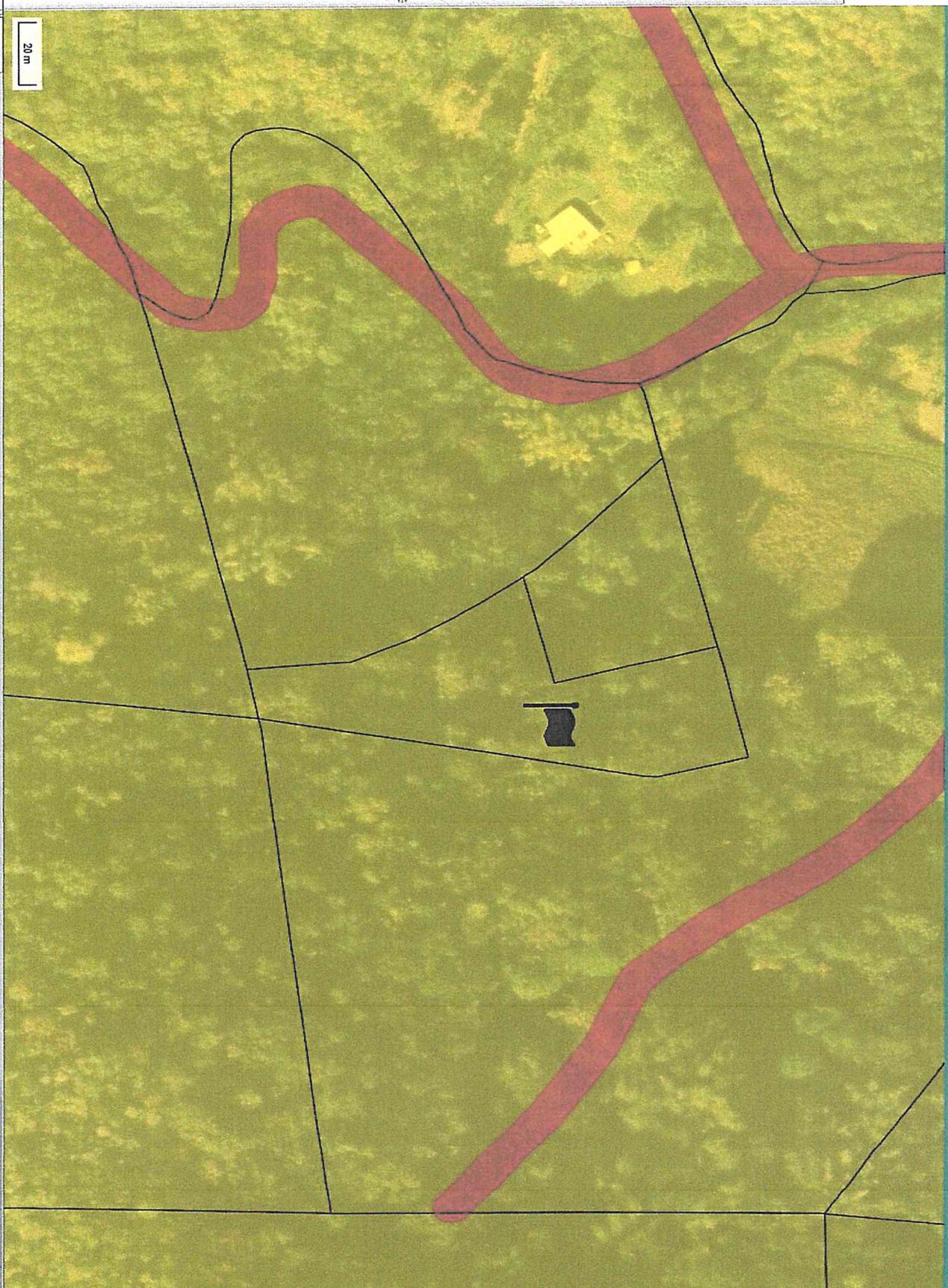
Application de prescriptions particulières.

Informations préventives

État des servitudes, risques et d'information sur les sols

Règlement

Localisation et détails des aléas



20m

DEPARTEMENT DE LA
MARTINIQUE

Direction de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
Service Agriculture et Forêt
Office National des Forêts
78 route de Moutte. BP. 578
97 207 FORT DE FRANCE cedex
Tél: 05 96 60 70 70

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE
L'ALIMENTATION

DEFRICHEMENTS
Constat de non-boisement

Fort de France, le **12 JUIN 2018**

Monsieur,

Suite à l'étude effectuée par nos services, et d'après les documents dont nous disposons, il nous a été donné de constater que 00ha 79a 69ca de votre propriété, parcelles cadastrées section I numéros 579-581 (partie en jaune sur le plan joint) sises sur la commune des TROIS ILETS au lieu-dit « La Pagerie », ne sont pas boisés au sens du Code Forestier.

Par conséquent, cette partie de terrain n'entre pas aujourd'hui dans le champ d'application du titre IV du livre III du Code Forestier, et vous n'avez pas à demander l'autorisation de défrichement pour une utilisation immédiate.

Il vous appartient de vérifier, notamment auprès de la Commune, que d'autres réglementations ne s'appliquent pas à votre propriété.

Ce Constat de Non Boisement est valable pour une **durée de cinq (5) ans** à compter de la date de la présente lettre.

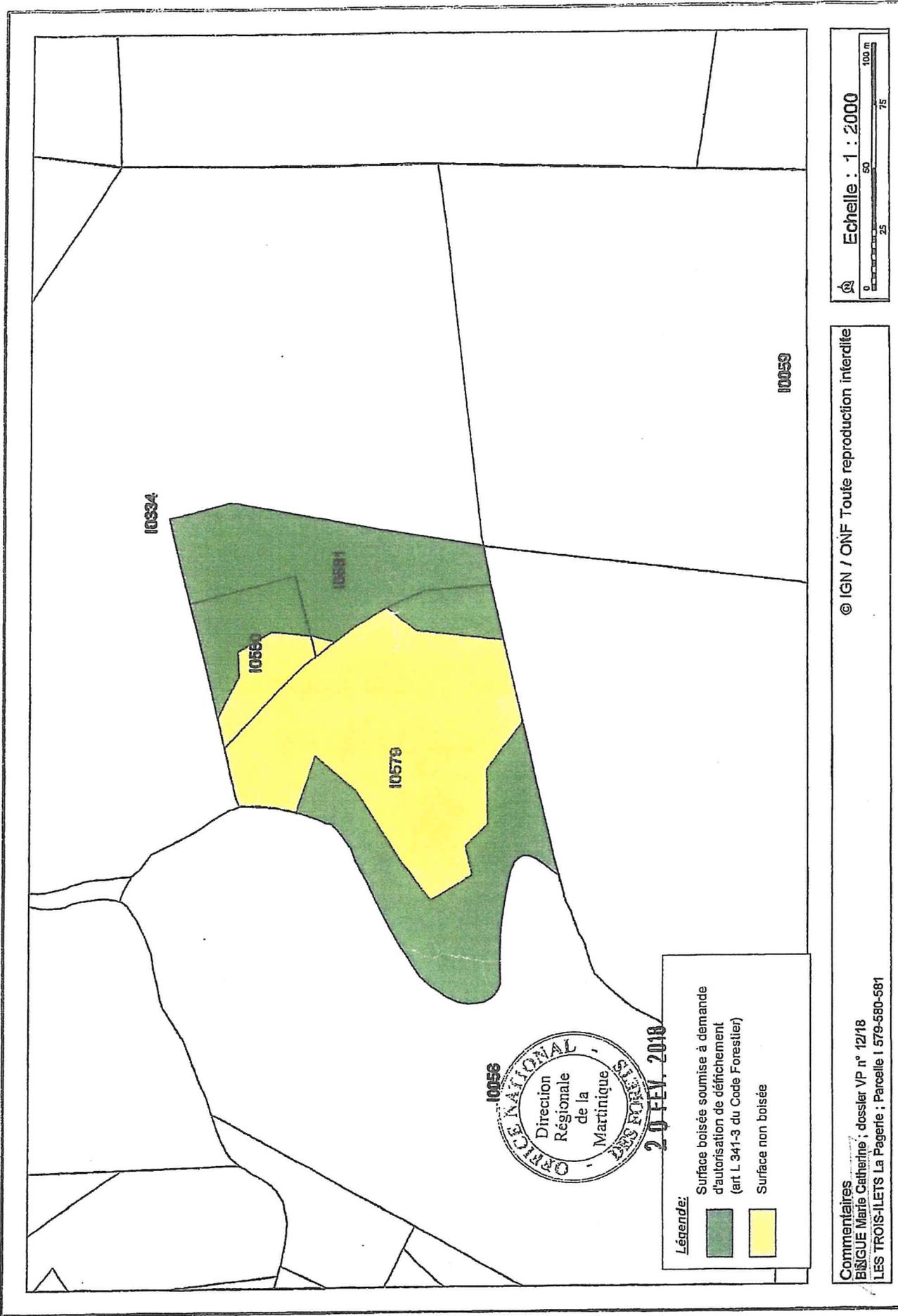
Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

DESTINATAIRE

SCI TREVILLA
Résidence Les coteaux plantation
Immeuble Sodalité
N°8 étage 11
97228 SAINTE LUCE



Pierre VERRY



10324

10560

10578

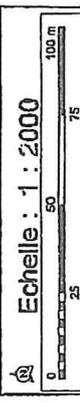
10581

10059

10058
 CERCLE NATIONAL
 Direction
 Régionale
 de la
 Martinique
 20 FEV. 2018

Légende:

- Surface boisée soumise à demande d'autorisation de défrichement (art L. 341-3 du Code Forestier)
- Surface non boisée



© IGN / ONF Toute reproduction interdite

Commentaires
 BIGNIE Marie Catherine ; dossier VP n° 12/18
 LES TROIS-ILETS La Pagerie ; Parcelle 1 579-580-581